

■ **Signaroute S.A.**, à Etagnières, marquage routier et signalisation (FOSC du 14.05.2003, p. 15). Selon décision de son assemblée générale du 6 mai 2004, contrat de fusion du 6 mai 2004 et bilan au 31 décembre 2003, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Signal AG à Büren an der Aare, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 6560 du 25.06.2004  
(02337318 / CH-550.0.098.793-9)